

COMPTE RENDU SEANCE PRECEDENTE

L'an deux mille dix-neuf, le 17 du mois de Mai, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Guy DUPIOL.

PRESENTS : MM. DUPIOL, Maire, HARRIBEY, DAUDON, LEGLISE, LARRUE, MOLIA,

MMES GALISSAIRES, PANCALDI, ROUSSELET, PUJO, ARDOUIN,
DUPART, DURROS, DUPIOL

ABSENTS : Mr BROUSTET

Mr DULUC procuration à Mme GALISSAIRES

Mr BEZIADE procuration à Mr HARRIBEY

Mr VIGNEAU procuration à Mr MOLIA

Mme DOZ procuration à Mme ROUSSELET

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 14
Pour 14 + 4

Mr Jacques LEGLISE est nommé secrétaire de séance

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

- Approuvé à l'unanimité

OBJET : FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES (FDAEC) 2019

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC), votées par le Conseil Départemental en séance plénière.

La réunion cantonale présidée par le Conseiller Départemental du Canton a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 19 354 Euros (21 714 € moins la part du Collège de 2 360 €)

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de réaliser en 2019 les opérations suivantes :

Travaux d'équipements : pour un montant de 29 737 Euros H.T soit 35 684 € 40 TTC financés par :

Conseil Départemental (FDAEC)	19 354 €
Commune (Autofinancement)	16 330 € 40 TTC

- de demander au Conseil Général de lui attribuer une subvention de 19 354 € au titre du FDAEC 2019
- d'assurer le financement complémentaire sur fonds propres

OBJET : DEVOLUTION DES TRAVAUX DE RESTAURATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il a été inscrit sur le programme d'investissement 2019 de la commune la réhabilitation d'un logement communal situé au-dessus du bâtiment de la Poste.

Monsieur le Maire précise que par délibération en date du 29 Mars 2019 la coordination des travaux de restauration du chantier a été confiée à Mr Bruno MENDEZ.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'octroyer les travaux de restauration du logement communal comme suit :

Lot 1 ECHAFAUDAGE et RAVALEMENT FACADES :	
HILARIO-FERVIC :	10 352 € H.T. soit 11 387 € 20 TTC
Lot 2 MACONNERIE :	
HILARIO-FERVIC :	17 105 € 74 H.T. soit 18 816 € 31 TTC
Lot 3 COUVERTURE	
Ets MENEZ :	15 606 € 81 H.T. soit 17 167 € 49 TTC
Lot 4 CHARPENTE – ISOLATION	
Ets MENDEZ	21 720 € 78 H.T. soit 23 892 € 86 TTC
Lot 5 MENUISERIE	
Ets MENDEZ	18 399 € 70 H.T. soit 19 174 € 79 TTC
Lot 6 ISOLATION	
Mr Didier MORET	17 936 € H.T. soit 18 922 € 48 TTC
Lot 7 PLATRIERIE	
Mr Didier MORET	7 265 € 50 H.T. soit 7 992 € 05 TTC
Lot 8 ELECTRICITE	
ELECTRICITE GENERALE PALMIERI	19 587 € H.T. soit 21 545 € 70 TTC
Lot 9 PLOMBERIE	
Mr Philippe THOMAS	15 716 € 12 TTC
Lot 10 PEINTURE	
Mr Patrick MARTIN	19 368 € H.T. soit 21 304 € 80 TTC

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il a été inscrit au budget 2019 de la commune la réalisation de travaux de réfection de voiries communales (Le Carbouey, Le Gart...)

Monsieur le Maire précise que ces travaux peuvent faire l'objet d'un dossier de subvention auprès du Conseil Départemental.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au dépôt de ce dossier de subvention
- D'approuver le plan de financement comme suit :

Montant des travaux
90 330 € H.T. soit 108 396 € TTC

Financés par
Conseil Départemental de la Gironde 25 000 € (plafond travaux subventionnés) X 42 % soit 10 500 €
Autofinancement : 97 896 €

OBJET : DOSSIER DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été inscrit sur le programme d'investissement du budget 2019 les travaux d'extension du restaurant scolaire.

Monsieur le Maire précise que le Conseil Départemental de la Gironde peut apporter une subvention pour le financement de ces travaux.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde pour l'extension du restaurant scolaire
- D'adopter le plan de financement suivant :

Montant des travaux 189 300 € H.T. soit 227 160 € TTC

Financés par

Conseil Départemental 30% x CDS soit 36 % (plafond 180000 €)	64 800 €
Autofinancement	162 360 €

OBJET : DOSSIER DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE POUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été inscrit sur le programme d'investissement du budget 2019 l'acquisition de matériel pour le restaurant scolaire.

Monsieur le Maire précise que le Conseil Départemental de la Gironde peut apporter une subvention pour le financement de ces acquisitions.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde pour l'acquisition d'équipements pour le restaurant scolaire

- D'adopter le plan de financement suivant :

Montant des Acquisitions 30 000 € H.T. soit 36 000 € TTC

Financés par

Conseil Départemental 50% x CDS soit 60 %	18 000 €
Autofinancement	18 000 €

OBJET : DOSSIER DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR L'EXTENSION DES HORAIRES DE LA MEDIATHEQUE

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	15
Pour	15 + 2
Abstention (DAUDON et LARRUE)	2

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que fort du succès de la médiathèque tant en nombre d'accueil d'abonnées qu'en nombre de mouvements de prêts de documents, une demande nouvelle apparaît en terme d'extension des horaires d'ouverture au public de cette structure.

Monsieur le Maire précise que l'ETAT peut nous soutenir financièrement dans cette démarche sur une durée de 3 ans puis sur une nouvelle durée de 2 ans.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE :

- D'autoriser un dossier de subvention auprès de l'ETAT pour l'extension des horaires de la médiathèque
- D'adopter le plan de financement suivant :

Montant des Dépenses sur 3 ans

173 323 € 63

Financés par

ETAT (70% de 80%) : 97 061 € 23

Conseil Départemental : 32 640 €

Autofinancement : 43 622 € 40

OBJET : DOSSIER DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE POUR LE RECRUTEMENT D'UN ANIMATEUR MULTIMEDIA

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Pour 15 + 2
Abstention (DAUDON et LARRUE) 2

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'au vu de la forte demande en animation multimédia au sein de la médiathèque, en besoin de formation aux nouvelles technologies de la nécessité d'assurer une mission de veille des équipements informatiques, il devient nécessaire de procéder au recrutement d'un animateur multimédia.

Monsieur le Maire précise que le Conseil Départemental de la Gironde peut nous soutenir financièrement dans cette démarche sur une durée de 8 ans.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE :

- D'autoriser un dossier de subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde pour le recrutement d'un animateur multimédia au 1^{er} février 2020 et ce pour une aide financière de 61 440 € sur 8 ans comme suit

ECHEANCIER	BASE	+ CDS
Année 1 : 2020	11 200 €	13 440 €
Année 2 : 2021	8 000 €	9 600 €
Année 3 : 2022	8 000 €	9 600 €
Année 4 : 2023	6 000 €	7 200 €
Année 5 : 2024	5 000 €	6 000 €
Année 6 : 2025	5 000 €	6 000 €
Année 7 : 2026	4 000 €	4 800 €
Année 8 : 2027	4 000 €	4 800 €
TOTAL	51 200 €	61 440 €

OBJET : CONTRAT DE LOCATION A LA SOCIETE DAVID BOIS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a été saisi par la Société DAVID BOIS pour la location d'une parcelle de terrain afin de développer son activité.

Monsieur le Maire précise qu'il est possible de louer à cette société une parcelle de terrain communale située à proximité des ateliers municipaux.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat de location avec la Société DAVID BOIS
- De fixer le montant du loyer à 70 € par mois à compter du 1^{er} Juin 2019

OBJET : AVIS FAVORABLE A LA MODIFICATION SIMPLIFIEE 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure de modification simplifiée N° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune a été lancée pour procéder à la réécriture du règlement de la zone 1 Auc.

Monsieur le Maire précise qu'un dossier de modification simplifiée a été mis à disposition du public du 18 Mars 2019 au 19 avril 2019 inclus au service urbanisme de la Communauté de Communes du Sud Gironde et au secrétariat de la mairie. Aucune observation n'a été formulée sur le registre prévu à cet effet.

Monsieur le Maire informe les élus qu'il convient conformément à la réglementation en vigueur de formuler un avis sur cette modification.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE :

- De donner un avis très favorable à la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme

OBJET : renouvellement du transfert au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde de la compétence « Eclairage public »

Vu l'article L5212-16 du code général des collectivités territoriales relatif aux syndicats à la carte,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) modifiés par arrêté préfectoral en date du 30 juillet 2015,

Afin d'offrir une meilleure réactivité au profit des communes, le SDEEG peut assurer la pleine compétence en matière d'Eclairage Public tant au niveau des travaux que de l'entretien. Ce processus lui confère également la qualité d'exploitant de réseau dans le cadre de la mise en application du décret du 5 octobre 2011 dit « anti endommagement » des réseaux.

L'organisation interne du Syndicat (Bureau d'Etudes, Techniciens ...) et ses multiples références garantissent un montage sérieux des dossiers ainsi qu'un suivi des opérations sur le terrain.

Quant à la commune, elle conserve la totale maîtrise des aspects budgétaires, de la programmation des chantiers et du choix du matériel d'Eclairage Public.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire justifiant l'intérêt de transférer au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) les prérogatives dans le domaine de l'éclairage public, selon les modalités techniques, administratives et financières de transfert et d'exercice des compétences définies dans le document ci-joint.

Ce document, adopté par délibération du Comité Syndical, est susceptible d'être modifié au regard des marchés de travaux passés par le SDEEG et des évolutions réglementaires ; toute modification est portée à la connaissance de la commune dès sa mise en application.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DECIDE du renouvellement du transfert au SDEEG pendant une durée de 9 ans des prérogatives suivantes à partir du 27 Mai 2019 :

- maîtrise d'ouvrage des investissements sur les installations d'éclairage public, d'éclairage des installations sportives et de mise en lumière, comprenant notamment les extensions, renforcements, renouvellements, rénovations, mises en conformité et améliorations diverses,
- maîtrise d'œuvre des travaux d'Eclairage Public réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental,
- maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public,
- valorisation des Certificats d'Economies d'Energie portant sur l'éclairage public,
- exploitation et gestion du fonctionnement du réseau éclairage public.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE 2019

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le SIVOM du VAL DE L'EYRE auquel la commune était adhérente a été dissous.

Monsieur le Maire précise que consécutivement à cette dissolution, l'actif du SIVOM du Val de l'Eyre a été réparti entre les différentes communes membres de ce syndicat.

Monsieur le Maire propose d'intégrer la somme qui nous revient au budget 2019 de la commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- De procéder à la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

002 : + 204 € 91

615221 : + 204 € 91

SECTION D'INVESTISSEMENT

001 : + 698 € 20

2111 : + 698 € 20

OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGET 2019 CUISINE CENTRALE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'il convient de procéder à une décision modificative du budget 2019 de la cuisine centrale afin de procéder au paiement d'un remboursement de frais auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Gironde.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- De procéder à la décision modificative du budget 2019 de la cuisine centrale comme suit :

Art 673 : + 600 €

Art 60623 : - 600 €

OBJET : ADMISSION EN NON VALEURS BUDGET 2019 COMMUNE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été saisi par Monsieur le Receveur Municipal d'une liste de demande d'admission en non valeurs de titres sur le budget de la commune non recouvré à ce jour.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal
DECIDE :

- d'admettre en non valeurs les titres émis sur le budget de la commune suivant :

- liste 3544900215 en date du 08 Février 2019

OBJET : ADMISSION EN NON VALEURS BUDGET 2019 SERVICE MUNICIPAL EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été saisi par Monsieur le Receveur Municipal d'une liste de demande d'admission en non valeurs de titres sur le budget du service de l'eau et de l'assainissement non recouvré à ce jour.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal
DECIDE :

- d'admettre en non valeurs les titres émis sur le budget d'eau et d'assainissement
suivant :

- liste 3546950515 en date du 08 Février 2019

INFORMATIONS DIVERSES

1°) Election européenne

Dimanche 26 Mai 8 h – 18 h

2°) Etude de la nappe souterraine par le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne

3°) Passage expert pour accident contre poteau incendie
L'expert passera le 05 Juin 2019 à 11 heures

4°) Assemblée Générale SCSS

Le SCSS invite tous les conseillers municipaux à l'Assemblée Générale du Sporting Club qui aura lieu le Mercredi 29 Mai à 19 heures.

5°) EHPAD

Courrier famille